

## Dépêche du Conseil

### Le Conseil

- prend connaissance de l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée des délégués (AD) des 7 et 8 novembre 2016 ;
- adopte, à l'attention de l'AD, les textes suivants :
  - Aumônerie pour requérants d'asile dans les centres de la Confédération : financement par le biais de la répartition solidaire des charges 2017
  - Fonds « Églises suisses à l'étranger » : projet pour l'affectation de ces fonds dès 2018 ; la CESE est chargée d'élaborer, d'ici mi-2017, une liste de critères pour le choix des projets qui seront soutenus avec les fonds liés
  - Rapport annuel 2015 de la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS ;
  - Rapports 2015 de DM-échange et mission et de mission 21
- prend connaissance en première lecture et en vue de l'AD des documents suivants :
  - Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse
  - Budget 2017
- délègue Esther Gaillard comme représentante du Conseil de la FEPS au conseil de fondation de fondia jusqu'à la fin de la législature 2015 – 2018 ;
- nomme Esther Gaillard à la présidence de la commission du Fonds pour le travail des femmes jusqu'à la fin de la législature 2015 – 2018 ;
- prend connaissance du rapport de la Conférence des présidences d'Église (CPE) du 13 mai 2016 ainsi que de l'ordre du jour de la CPE du 26 août 2016 ;
- charge le Secrétariat de préparer l'entretien avec le Parti démocrate-chrétien conformément aux résultats de la discussion au sein du Conseil ;
- décide d'être l'une des organisations responsables de la manifestation « Une prière d'avance » de 2017, à condition que la Conférence des évêques suisses en fasse de même ; il décide de réserver une enveloppe financière d'au maximum 5 000 francs à cet effet et charge le Secrétariat d'œuvrer au sein du groupe de pilotage et d'y représenter les intérêts de la FEPS ;
- décide d'intégrer provisoirement le groupe de travail « Soins palliatifs » de la FEPS à la conférence « Diaconie Suisse » comme groupe de spécialistes ; il charge le Secrétariat de lui soumettre, d'ici à deux ans au plus tard, une proposition d'intégration définitive.